



ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAL
9 rue de la Mairie
14400 SAINT-VIGOR-LE-GRAND



FICHE GÉNÉRALE DE RENSEIGNEMENTS
INSCRIPTION CENTRE MERCREDI MATIN 2018-2019

Etat civil de l'enfant et vaccinations :

	Vaccins (date de la dernière injection)
Nom	Obligatoire D.T.P
Prénom	Recommandés
Date de naissance	B.C.G.
Lieu de naissance	R.O.R.
Sexe	Hépatite
Ecole de scolarisation	Pneumocoque

Etat civil des responsables légaux :

	PARENT 1	PARENT 2
Civilité		
Nom (+nom de jeune fille)		
Prénom		
Situation familiale		
Adresse		
Adresse mail		
Téléphone domicile		
Téléphone portable		
Profession		
Employeur		
Téléphone professionnel		



ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAL
9 rue de la Mairie
14400 SAINT-VIGOR-LE-GRAND



Personnes à contacter en cas d'urgence et/ou autorisées à récupérer l'(les) enfant(s) (autres que parents) :

Nom et Prénom		
Lien avec l'enfant		
Adresse		
Téléphone domicile		
Téléphone portable		
A appeler en cas d'urgence		
Autorisé à récupérer l'enfant		

Autorisations parentales :

En cas de maladie ou d'accident, l'enfant est orienté et transporté par les services de secours d'urgence qui déterminent le lieu d'hospitalisation. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

Nous soussignés, Monsieur et/ou Madame..... :

- autorisons le centre de loisirs à prendre toutes mesures d'urgence
- autorisons l'hospitalisation et l'anesthésie si nécessaire de notre enfant
- autorisons (oui non) le centre de loisirs à prendre des photographies ou vidéos de notre enfant dans le cadre des activités extrascolaires.
- autorisons (oui non) le service de la mairie agréé par les services de la CAF ou de la MSA à prendre connaissance de notre Quotient Familial.

Numéro allocataire : Nom de l'allocataire :

Fait à, le
Signature des parents ou du responsable légal

Les informations contenues dans le présent document ne seront utilisées que pour les nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès, dans les conditions prévues par la délibération n°80 du 1/4/89 de la Commission Nationale Informatique et Libertés.

- Pièces à joindre :
- Fiche(s) d'inscription pour la période concernée
 - Copie du livret de famille ou acte de naissance
 - Attestation d'assurance scolaire, extra scolaire 2018 2019
 - Attestation de quotient familial (régime général ou agricole) 2018
- (en cas de premier dossier dans l'année, ou dans le cadre d'un changement de situation)

Dossier à rendre complet en mairie



ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAL
9 rue de la Mairie
14400 SAINT-VIGOR-LE-GRAND



CENTRE MERCREDI MATIN 2018-2019
FICHE INSCRIPTION PÉRIODE N° 1
(de la semaine 36 à la semaine 51)

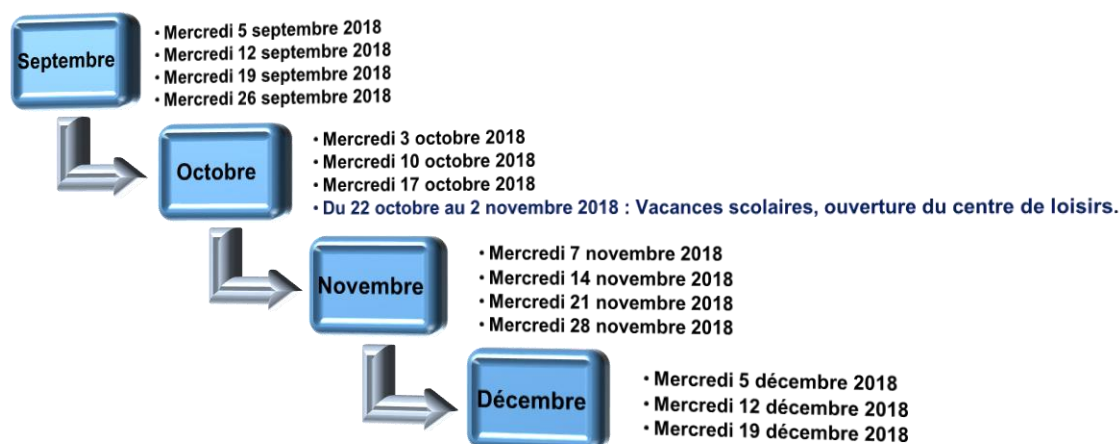
A retourner impérativement avant le 27 août 2018

Nom et prénom de l'enfant	
Nom et prénom des représentants légaux	
Date et lieu de naissance	
Adresse postale	
École de scolarisation	
Quotient familial N° d'allocataire CAF ou MSA	

Information importante :

L'inscription se fait **pour l'intégralité des mercredis de la période**. Seule une absence pour raison médicale avec justificatif ne donne pas lieu à facturation des jours concernés.

L'accueil du mercredi matin concerne uniquement les périodes scolaires. Pendant les vacances scolaires, il est nécessaire de réaliser une inscription spécifique auprès du centre de loisirs.



Date et signature des représentants légaux :

Mairie de SAINT-VIGOR LE GRAND
Stade Marcel Garnier
commune.saintvigorlegrand@wanadoo.fr

☎ 02.31.92.10.23 Fax 02.31.51.93.80
☎ 02.31.51.93.91
<https://www.saintvigorlegrand.fr/>



ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAL
9 rue de la Mairie
14400 SAINT-VIGOR-LE-GRAND



CENTRE MERCREDI MATIN 2018-2019
FICHE INSCRIPTION PÉRIODE N° 2
(de la semaine 2 à la semaine 14)

A retourner impérativement avant le 3 décembre 2018

Nom et prénom de l'enfant	
Nom et prénom des représentants légaux	
Date et lieu de naissance	
Adresse postale	
École de scolarisation	
Quotient familial N° d'allocataire CAF ou MSA	

Information importante :

L'inscription se fait **pour l'intégralité des mercredis de la période**. Seule une absence pour raison médicale avec justificatif ne donne pas lieu à facturation des jours concernés.

L'accueil du mercredi matin concerne uniquement les périodes scolaires. Pendant les vacances scolaires, il est nécessaire de réaliser une inscription spécifique auprès du centre de loisirs.



Date et signature des représentants légaux :



ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAL
9 rue de la Mairie
14400 SAINT-VIGOR-LE-GRAND



CENTRE MERCREDI MATIN 2018-2019
FICHE INSCRIPTION PÉRIODE N° 3
(de la semaine 18 à la semaine 27)

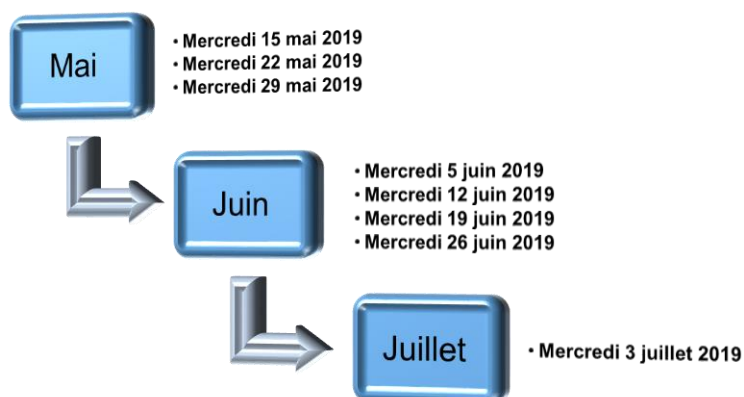
A retourner impérativement avant le 1^{er} avril 2018

Nom et prénom de l'enfant	
Nom et prénom des représentants légaux	
Date et lieu de naissance	
Adresse postale	
École de scolarisation	
Quotient familial N° d'allocataire CAF ou MSA	

Information importante :

L'inscription se fait **pour l'intégralité des mercredis de la période**. Seule une absence pour raison médicale avec justificatif ne donne pas lieu à facturation des jours concernés.

L'accueil du mercredi matin concerne uniquement les périodes scolaires. Pendant les vacances scolaires, il est nécessaire de réaliser une inscription spécifique auprès du centre de loisirs.



Date et signature des représentants légaux :

Mairie de SAINT-VIGOR LE GRAND
Stade Marcel Garnier
commune.saintvigorlegrand@wanadoo.fr

☎ 02.31.92.10.23 Fax 02.31.51.93.80
☎ 02.31.51.93.91
<https://www.saintvigorlegrand.fr/>